



Mairie de Gençay
Place du Marché
86160 GENÇAY
☎05.49.59.31.36 - ☎05.49.53.64.10
mairiedegençay@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

L'an deux mil dix-huit, le 4 avril à 9 heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Gençay, sous la Présidence de Monsieur Michel PAIN, Président du SIVM et Maire de Saint Maurice la Clouère.

Présents : M. Michel PAIN, M. François BOCK, M André BIBAULT, M. Claude FERRON, Mme Sophie PEZIN LEFEBVRE, Mme Françoise PERIDY

Date de la convocation : 27 mars 2018

Absent excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 6

Secrétaire : Michel PAIN

Compte rendu

1. Approbation du compte de gestion 2017

Le Président expose aux membres du syndicat que le compte de gestion est établi par le comptable public de Gençay à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil syndical,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2. Approbation du compte administratif 2017

vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	135 994,49
	Réalisé :	2 253,06
	Reste à réaliser :	100 000,00
Recettes	Prévu :	135 994,49
	Réalisé :	135 781,49
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	225 324,99
	Réalisé :	194 916,44
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	225 324,99
	Réalisé :	226 577,43
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	133 528,43
Fonctionnement :	31 660,99
Résultat global :	165 189,42

3. Vote de l'affectation de résultat

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Michel PAIN, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 4 avril 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 086,00
- un excédent reporté de :	30 574,99
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	31 660,99
- un excédent d'investissement de :	133 528,43
- un déficit des restes à réaliser de :	100 000,00
Soit un excédent de financement de :	33 528,43

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	31 660,99
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	31 660,99
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	133 528,43

4. Vote du budget prévisionnel 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel PAIN,
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : 79 459,43

Recettes : 179 459,43

Fonctionnement

Dépenses : 220 660,99

Recettes : 220 660,99

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	179 459,43	(dont 100 000.00 de RAR)
Recettes :	179 459,43	(dont 0.00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	220 660,99	(dont 0.00 de RAR)
Recettes :	220 660,99	(dont 0.00 de RAR)

5. Questions diverses

CENTRE CULTUREL – SUBVENTION AIDE EMPLOI ANIMATEUR COORDINATEUR

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le centre culturel « la Marchoise » avait sollicité une aide financière pour financer le poste d'un animateur coordinateur culturel.

Le Président propose de verser une aide financière sous forme de subvention mensuelle d'un montant de 583.33€ proratisée selon l'état de présence de l'agent recruté et pendant toute la durée du contrat de travail initial.

La demande d'aide financière devra être adressée, au SIVM Gençay-Saint Maurice la Clouère, semestriellement, accompagnée des pièces justificatives ci-après :

- Fiches des salaires mensuelles de l'agent
- Contrat de travail
- Etat de présence.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical accepte la proposition du Président et l'autorise à verser selon les modalités détaillées ci-dessus et de signer tous les documents relatifs à cette aide financière.